

L'examen des candidatures Parcoursup par les commissions d'examen des vœux est un traitement de données personnelles géré par l'Université Bordeaux Montaigne.

1. Objet du traitement de données

Finalité :

Ce traitement a pour objet :

- de faciliter l'analyse des candidatures à l'inscription dans une première année de licence ou B.U.T. à l'Université Bordeaux Montaigne ;
- d'améliorer les services et l'offre de formation de l'établissement par l'étude statistique des candidatures ;

Base légale :

- ce traitement est nécessaire à la mission de service public relative à l'enseignement supérieur tel que décrite dans l'[article 6](#) (1.e) du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- la finalité statistique de pilotage relève de l'intérêt légitime de l'Université Bordeaux Montaigne tel que décrit dans l'[article 6](#) (1.f) du RGPD ;

2. Données traitées

Catégories de données traitées :

- données contenues dans le logiciel Parcoursup (cf. annexe de [l'arrêté Parcoursup du 28 mars 2018](#)) ;

Source des données :

Les données traitées proviennent du logiciel Parcoursup géré par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ;

Caractère facultatif du transfert de données :

La candidature à une formation de l'université est facultative mais les données recueillies sont nécessaires à l'étude du dossier.

Prise de décision automatisée :

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée selon [l'article 22](#) du RGPD.

3. Personnes concernées

Ce traitement collecte les données :

- des candidats à une première année de Licence ou B.U.T. ;
- des personnels ayant un compte sur le logiciel Parcoursup ;

4. Destinataires des données

Le MESRI est le sous-traitant hébergeant les serveurs et les données du logiciel Parcoursup ;

Catégories de destinataires :

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- la commission pédagogique de la formation demandée ;
- les gestionnaires de la formation demandée ;
- la direction de la scolarité de l'université ;
- l'observatoire des étudiants de l'université ;
- les services administratifs du Rectorat ;
- les services administratifs du MESRI ;
- les administrateurs informatiques du MESRI ;

Transfert hors UE :

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5. Durée de conservation des données

- les informations et données à caractère personnel relatives aux candidats sont conservées en base active pendant une durée de 2 ans puis versées en base d'archives intermédiaires pour une durée de 4 ans supplémentaires à des fins de pilotage (conformément à l'article 4 de [l'arrêté Parcoursup du 28 mars 2018](#)) ;
- les données relatives à la traçabilité des accès sont également conservées pendant un an ;
- les bases statistiques de l'établissement seront anonymisées dans les 2 mois suivant la campagne d'admission ;

6. Sécurité

- Ce téléservice de l'administration française est en cours d'homologation (cf. [référentiel général de sécurité](#)).

7. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant ou les faire rectifier. Vous pouvez vous opposer au traitement statistique de vos données (finalité secondaire d'amélioration des services de l'établissement). Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement statistique de vos données. [Comprendre vos droits sur les données personnelles.](#)

Exercer ces droits

Le délégué à la protection des données (DPD) de l'université est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Par voie électronique à dpd@u-bordeaux-montaigne.fr

Par courrier postal

Délégué à la protection des données

Université Bordeaux Montaigne

Domaine Universitaire

F33607 Pessac Cedex

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez [adresser une réclamation \(plainte\) à la CNIL](#).